Association de
Banques Privées Suisses

Vereinigung
Schweizerischer Privatbanken
Association of Swiss Private Banks

Newsletter du 6 octobre 2026

Mise en service du registre de transparence en dépit des inquiétudes. Bilatérales III : le chemin vers les urnes se dessine. La réglementation bancaire, un paradoxe suisse. Le débat sur les fonds propres d'UBS s'intensifie.

L'exploitation du registre suisse de transparence des ayants droit économiques a débuté le 1er octobre dernier, comme l'a annoncé le même jour l'Office fédéral de la Justice. Son lancement selon le calendrier prévu a été maintenu, malgré les inquiétudes suscitées par la cyberattaque ayant visé le registre similaire du Liechtenstein et conduit à la fuite de données concernant plusieurs milliers d'entités. Cet incident a relancé le débat sur la question de l'opportunité de concentrer des données aussi sensibles dans un registre électronique centralisé et accessible à distance. Le véritable test commence donc désormais avec le déploiement du registre à grande échelle dont les dispositifs de sécurité devront se montrer à la hauteur des enjeux.

- finews.ch

Le Conseil des Etats a franchi une étape décisive dans le traitement des Bilatérales III en approuvant le paquet d'accords avec l'Union européenne et en décidant de le soumettre à la double majorité du peuple et des cantons. Cette dernière question a suscité des débats particulièrement nourris : les partisans de la double-majorité ont invoqué la portée institutionnelle des accords, tandis que ses opposants ont estimé qu'aucune exigence constitutionnelle ne justifiait de s'écarter du référendum facultatif prévu par le Conseil fédéral. Peu avant ce vote, les sénateurs avaient également accepté une mesure controversée tendant à renforcer la protection contre le licenciement des représentants élus du personnel, préservant ainsi le soutien syndical au paquet d'accords. La prochaine étape se jouera au Conseil national, qui doit examiner le dossier lors de la session d'hiver. Il devra notamment se prononcer sur les modifications apportées par le Conseil des Etats ainsi que sur le principe de la double-majorité. Quant au peuple, le calendrier demeure pour l'heure incertain. En fonction de l'avancement des travaux du Parlement, le scrutin pourrait intervenir en 2027 ou en 2028. En tout état de cause, la bataille pour faire accepter les Bilatérales III s'annonce exigeante.

- Le Temps / TdG

- SRF / NZZ / FuW

Cela n'aura échappé à personne : la décision du Conseil des Etats quant aux fonds propres d'UBS est finalement tombée. Le 23 septembre dernier, les sénateurs se sont prononcés en faveur de la solution demandant à la banque de couvrir ses succursales à l’étranger à hauteur de 90% de fonds propres. A peine le verdict tombé, l’agitation médiatique a repris de plus belle. La menace de mettre les voiles hors de suisse a resurgi et, avec elle, l’insoluble débat sur la meilleure solution à adopter. Les rumeurs d’une reprise par un concurrent américain vont bon train, tandis qu’un actionnaire réclame désormais le déplacement du siège hors de Suisse. La prochaine étape se jouera au sein de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national. Il semble que certains parlementaires prépareraient déjà un compromis plus clément, avec un seuil fixé à 75%. L’épilogue promet donc encore quelques rebondissements.

- Le Temps / Le Temps / TdG
  finews.ch

- NZZ / FuW / Aargaauer Zeitung
  finews.ch

Alors que l’attention médiatique s’est largement concentrée sur les fonds propres d’UBS, la procédure de consultation concernant la bien mal nommée révision législative *too big to fail* semble s’être faite largement plus discrète dans la presse. Ce, alors même que la plupart des mesures proposées par le Conseil fédéral ne se limite pas aux banques d’importance systémique mais concernent l’ensemble des établissements bancaires. Parmi les mesures proposées, un renforcement de l’arsenal à disposition de la FINMA, comprenant notamment le pouvoir d’infliger des amendes. Il est permis de se demander si les insuffisances mises en lumière par la crise de Credit Suisse ne tiennent pas davantage à la manière dont la FINMA a exercé ses compétences qu’aux instruments dont elle disposait.

- Le Temps

L'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) *compte 7 banques membres qui gèrent plus de 1100 milliards de francs et emploient près de 10 000 collaborateurs dans le monde, dont environ deux tiers en Suisse. A travers un secrétariat permanent basé à Genève, l'ABPS assure la défense et la représentation des intérêts des banques privées suisses, spécialisées dans la gestion de fortune.*

Les membres de l’ABPS sont : Bordier & Cie SCmA, E. Gutzwiller & Cie Banquiers, Banque Lombard Odier & Cie SA, Mirabaud & Cie SA, Banque Pictet & Cie SA, Rahn+Bodmer Co. et Reichmuth & Co.